

# À Caen, 18 élèves sourds seront bientôt privés de scolarité adaptée faute de subventions



Aurélie Loriaux, codeuse, et Céline Lebedel, responsable pédagogique de l'Apedac, échangent avec Albane et Jeanne, deux lycéennes souffrant de surdité profonde, à l'aide du codage LfPC.

Ouest-France

Menacée de perdre ses subventions de la Région et du Département, l'Association des parents d'enfants déficients auditifs du Calvados se dit « en péril ». Dix-huit élèves sourds risquent de se retrouver sans accompagnateurs et neuf salariés au chômage.

La nouvelle est tombée comme un coup de massue. [L'Association des parents d'enfants déficients auditifs du Calvados](#) (Apedac) a appris, à la rentrée, qu'elle ne recevra bientôt plus les subventions du Département et de la Région nécessaires à son bon fonctionnement, soit 75 000 € pour la première et 40 000 € pour la seconde, sur un budget total de 120 000 à 150 000 € selon les années.

Une catastrophe pour l'association, car ces fonds servent à financer l'accompagnement d'élèves sourds et malentendants, comme elle le fait depuis plus de trente ans. Dès janvier, les vivres départementaux seront coupés, ce qui représente plus de la moitié de son financement. Dommage collatéral, l'association pourrait disparaître dans moins de trois mois.

### Une pétition récolte 3 000 signatures

« **Ces élèves sont, comme le permet la loi, scolarisés dans leurs établissements de secteur** (en classe ordinaire). **Leur intégration est possible grâce à la présence en classe de l'équipe de codeurs LfPC** », explique l'association dans une [pétition lancée sur le site Change.org](#), qui a récolté plus de 3 000 signatures.

Les [codeurs LfPC](#) (Langue française parlée complétée) sont essentiels à la vie scolaire des élèves. Ces professionnels de la surdité suivent les élèves déficients auditifs à l'école et traduisent les échanges grâce à un code manuel qui rend visible la langue française.

### « Des économies sont faites sur des enfants sourds »

Si aucune solution n'est trouvée, dix-huit élèves du département, de la maternelle au lycée, se retrouveront seuls en classe sans accompagnement adapté, « **alors que certains dépendent complètement des codeurs** », avertit [Céline Lebedel](#), responsable pédagogique de l'Apedac.

Au-delà de l'accompagnement des enfants, ce sont neuf salariés de l'association qui risquent de perdre leur emploi. « **Notre avenir est incertain. Nous sommes inquiets pour les enfants mais aussi pour nos postes**, ajoute la responsable, indignée. **Des économies sont faites sur des enfants sourds.** »

### « On n'a pas envie de déranger »

« **Depuis la maternelle, les codeurs ont toujours été avec nous. S'ils ne sont pas là, c'est très compliqué. Et là, du jour au lendemain, on va se retrouver sans eux** », déplore Jeanne, lycéenne à [Caen](#), qui bénéficie de l'aide de l'Apedac à cause de sa surdité profonde.

Albane, dans la même situation, craint pour la suite de sa scolarité, à l'orée du bac : « **Seule, je serais perdue. Je serais toujours obligée de demander de l'aide. Ce n'est pas facile, on n'a pas envie de déranger les autres.** » Au point même, parfois, de s'isoler.

## « **Aucun ne se considérer comme compétent** »

Cette infortune résulte d'une mésentente entre les pouvoirs publics qui se renvoient la balle. En témoigne le Département, qui explique que ce soutien financier était en réalité « **hors champ de compétences** ». Franck Lemennais, directeur général adjoint du Département, précise : « **Dans les faits, l'Éducation nationale se charge de l'accompagnement pédagogique et l'Agence régionale de santé (ARS) de l'approche médico-sociale, mais aucun ne se considérer comme compétent.** »

Une situation d'autant plus complexe que l'Apedac soutient des élèves de la maternelle au lycée. Or, l'école élémentaire dépend des communes, le collège du Département et le lycée de la Région. Un imbroglio de compétences poussant chacun à se renvoyer la balle.

## **La subvention de la Région en sursis**

Également contactée, la Région assure ne pas avoir encore pris de décision et « **rechercher des solutions depuis un certain temps avec le rectorat et l'ARS pour le financement de ces prestations d'accompagnement** ».

Le rectorat, par ailleurs, confirme qu'une concertation est en cours depuis plusieurs mois « **afin de permettre la poursuite de la scolarisation de ces enfants dans les meilleures conditions** ». Il ajoute que « **des pistes de réponse sont à l'étude** » et qu'elles seront précisées « **dans les semaines à venir** ». Une nouvelle qui, peut-être, redonnera un peu d'espoir à l'association et ses bénéficiaires.

Dorian LE JEUNE.